

Paris, le 02 avril 2026

Formation par apprentissage : des avancées à saluer mais une menace toujours bien réelle

Depuis quatre ans, le réseau des CMA tire la sonnette d'alarme sur le financement de la formation par apprentissage. Réuni le 2 avril, le Conseil d'administration de France Compétences s'est prononcé sur les valeurs de référence qui permettront aux branches professionnelles de déterminer les NPEC pour les trois prochaines années. Si CMA France reconnaît, dans le contexte budgétaire actuel, qu'il s'agit d'un réel effort obtenu par le Ministère du Travail, face à celui des Comptes publics, en faveur de l'apprentissage, il n'en demeure pas moins qu'il est insuffisant. En effet, la capacité du réseau des CMA à former en proximité et en qualité sur tout le territoire et à tous les métiers de l'artisanat reste clairement menacée.

Depuis le décret du 8 décembre 2025 le calcul du NPEC fait, l'objet de deux étapes. France Compétences établit d'abord une valeur de référence, correspondant aujourd'hui au coût moyen constaté, augmenté de 1,85%. Ensuite, ces valeurs sont adressées aux branches professionnelles qui peuvent les moduler de +/- 20% dans un cadre financier défini. Elles sont fixées pour trois ans.

« Au terme de cette première étape, nous constatons que les valeurs transmises par France Compétences, à la suite de l'arbitrage final par Matignon, et alors que des baisses ont semblé-t-il être envisagées et demandées par Bercy, sont souvent supérieures aux niveaux actuels, ce qui est, il faut le reconnaître, un bon signal. Malheureusement, elles ne permettent toujours pas de retrouver l'équilibre rompu par les baisses des années antérieures. », déclare Joël Fourny, président de CMA France.

Plusieurs de nos demandes ont fait l'objet d'une écoute attentive et positive de la part du ministère du Travail, dont la priorisation du financement de l'apprentissage en faveur des niveaux 3 et 4 pour lesquels les NPEC ne seront pas plafonnés. Ces diplômes sont de véritables leviers d'insertion professionnelle, qui répondent aux besoins des jeunes comme ceux des entreprises.

« Cependant, malgré ces avancées, le niveau des NPEC reste insuffisant pour garantir l'avenir de la formation à nos métiers », poursuit Joël Fourny. « Les montants qui vont être publiés ne couvrent toujours pas les coûts réels de formation, à l'exception d'une seule certification. Au total, et à effectifs constants, le déficit entre le produit NPEC et les charges reste significatif pour les 20 principales certifications du réseau. Et, je déplore également l'absence de prise en compte de la vie chère dans les Outre-Mer. »

Il précise : « Nous travaillons bien évidemment à l'amélioration de notre système de formation via notamment des mutualisations et une maîtrise des coûts, tout en veillant à ne pas transiger sur sa qualité. C'est fondamental car nous formons des jeunes prêts à entrer dans le monde professionnel, et nos entreprises ont un besoin immédiat de compétences et de qualifications. C'est pour cette raison que notre niveau de formation doit rester exigeant et ne doit pas baisser. »

Une dynamique fragilisée malgré les effets positifs de la réforme de 2018

La réforme de la politique de la formation par apprentissage de 2018 a redoré l'image de l'apprentissage. Aujourd'hui, 150 000 postes sont à pouvoir dans les entreprises et à cela s'ajoute un enjeu de transmission avec 300 000 entreprises à reprendre dans les 10 ans. Il en va de la pérennité de nos métiers.

« L'effet cumulé des baisses successives des niveaux de prise en charge des NPEC de 2022 et de 2023, qui financent la formation des apprentis, touchent tous les acteurs de la formation, sans distinguer ni prémunir les acteurs vertueux. Nous sommes clairement au pied du mur, et désormais serons contraints, dès la prochaine rentrée, de fermer des formations. Notre modèle ne peut fonctionner que s'il est à l'équilibre. Il y a de nouveau urgence à agir car nous ne tiendrons pas trois ans dans ces conditions. » alerte Joël Fourny.

Contact presse : Marie Respingue – respingue@cma-france.fr
Tel : 07 45 08 48 53